

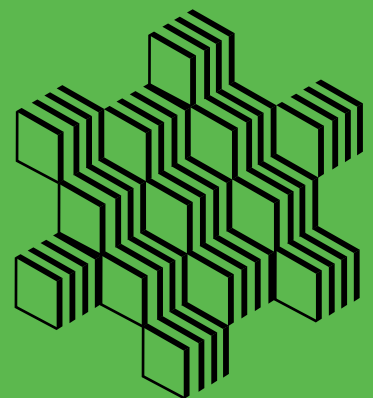
PROGRAMME D'ÉTUDES

HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA

• 4^e SECONDAIRE

MODIFICATION — UNITÉ 7.3

Juin 1998



Québec

PROGRAMME D'ÉTUDES

HISTOIRE DU QUÉBEC ET DU CANADA

- 4^e SECONDAIRE

MODIFICATION — UNITÉ 7.3

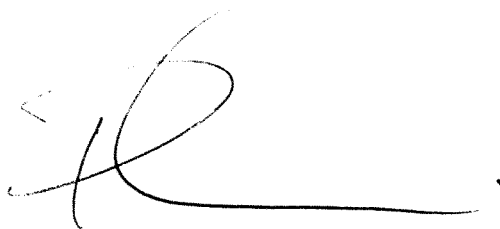
© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1998 — 98-0317

ISBN 2-550-33292-X

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1998

Le 22 mai 1998

Conformément à l'article 461 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la présente modification à l'unité 7.3 du programme intitulé *Histoire du Québec et du Canada* a été conçue à l'intention des élèves de la quatrième année du secondaire. L'usage de cette modification est autorisé dans toutes les écoles à compter du 1^{er} juillet 1998.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'P' followed by a long horizontal stroke.

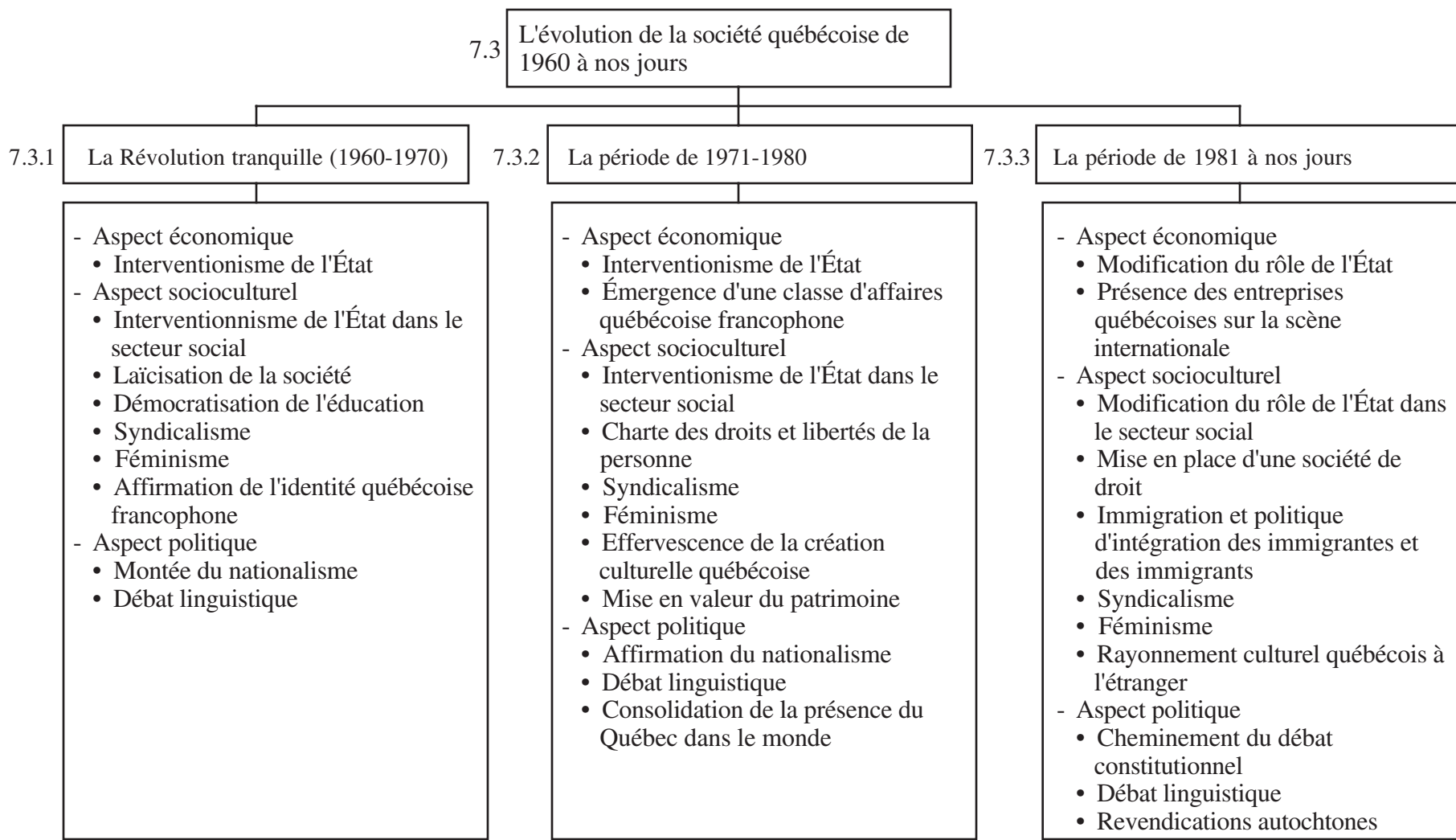
PAULINE MAROIS

OBJECTIF TERMINAL
OBJECTIFS INTERMÉDIAIRES

Unité 7.3

- 7.3 Analyser l'évolution de la société québécoise de 1960 à nos jours
 7.3.1 Analyser la Révolution tranquille (1960-1970)
 7.3.2 Analyser la période de 1971 à 1980
 7.3.3 Analyser la période de 1981 à nos jours

STRUCTURE DU CONTENU



Précisions sur la portée des objectifs

7.3

Au terme de l'unité 7.3, l'élève doit être capable de *montrer l'évolution de la société québécoise sous les aspects économique, socioculturel et politique, de 1960 à nos jours*. Il est donc nécessaire que l'élève fasse des comparaisons entre les périodes à l'étude.

Précisions sur la portée des objectifs

7.3.1

L'élève doit expliquer l'interventionisme de l'État dans le développement économique et en donner des manifestations, notamment la nationalisation de l'électricité, la création de sociétés d'État et la création de la Caisse de dépôt et placement du Québec. Il n'est pas nécessaire que l'élève maîtrise la nomenclature des sociétés d'État créées au cours de la période de 1960 à 1970.

L'élève doit expliquer l'interventionisme de l'État dans le domaine socio-culturel et en donner des manifestations, notamment la prise en charge de l'éducation, de la santé et de la sécurité sociale et l'émergence d'une fonction publique. L'élève doit savoir que la société québécoise se laïcise et que de plus larges couches de la population ont accès à l'éducation. Il lui faut établir un lien entre la création d'un appareil d'État et la syndicalisation des employés et des employées de l'État. L'élève doit caractériser la situation des femmes au cours des années 60, notamment au regard du principe de l'égalité juridique, de la contraception et d'un accès plus large aux études supérieures et au marché du travail. Elle ou il doit établir un lien entre la prise de conscience d'une identité québécoise francophone et la diffusion de la culture québécoise francophone.

L'élève doit replacer l'émergence de mouvements ou de partis politiques indépendantistes et la Crise d'octobre dans le contexte de la montée du nationalisme québécois et montrer en quoi ces manifestations du nationalisme diffèrent de celles de l'époque précédente. Elle ou il doit replacer l'adoption du projet de loi 63 dans le contexte du débat linguistique et établir un lien entre l'adoption de cette loi et le mécontentement populaire qui s'en est suivi.

Au terme de l'étude de la période de 1960 à 1970, l'élève doit pouvoir dégager, par rapport à la période duplessiste, les éléments de continuité et les éléments de changement sous chacun des aspects de société étudiés.

Précisions sur la portée des objectifs

7.3.2

L'élève doit expliquer l'interventionisme de l'État dans le développement économique et en donner la principale manifestation : le développement et l'exportation de l'hydroélectricité (Baie James). Elle ou il doit constater la montée de l'entrepreneuriat québécois francophone et montrer que la multiplication des petites et moyennes entreprises (PME) en est une conséquence.

Afin d'expliquer le développement de l'État-providence, l'élève doit expliquer l'interventionisme de l'État dans le domaine social et en donner la principale manifestation : la mise en place de l'assurance-maladie. L'élève doit savoir que le Québec a adopté la Charte des droits et libertés de la personne. Il n'est pas nécessaire d'en connaître les dispositions particulières, il suffit d'en connaître l'objectif. L'élève doit établir un lien entre la syndicalisation des employés et des employées de l'État, la création de fronts communs et les affrontements syndicaux avec l'État. L'élève doit connaître les principales revendications des femmes relativement à leur lutte pour l'égalité et l'indépendance économique, notamment la mise en place de congés de maternité et l'accès à des places en garderie. L'élève doit situer le débat sur l'accès libre à l'avortement dans le contexte des revendications des femmes. Elle ou il doit établir un lien entre l'effervescence de la création culturelle québécoise et la multiplication des lieux de culture. Elle ou il doit être sensibilisé à la découverte de l'importance et à la mise en valeur du patrimoine au cours de cette décennie.

L'élève doit replacer la revendication d'un nouveau partage des pouvoirs, l'élection du Parti québécois et la tenue d'un référendum sur la souveraineté-association dans le contexte de l'affirmation du nationalisme québécois. L'élève doit replacer l'adoption du projet de loi 22 et du projet de loi 101 dans le contexte du débat linguistique. Elle ou il doit connaître l'objectif de ces projets de loi et l'accueil qu'ils ont reçu. Il n'est pas nécessaire de connaître les dispositions particulières de ces projets de lois, il suffit de connaître le principe à la base de chacun. L'élève doit donner des manifestations de la consolidation de la présence du Québec dans le monde, notamment la multiplication des représentations du Québec à l'étranger et la tenue des Jeux olympiques d'été à Montréal.

Au terme de l'étude de la période de 1971 à 1980, l'élève doit pouvoir dégager, par rapport aux périodes précédentes, les éléments de continuité et les éléments de changement sous chacun des aspects de société étudiés.

Précisions sur la portée des objectifs

7.3.3

L'élève doit établir un lien entre la crise économique du début des années 80 et la modification du rôle de l'État dans le secteur économique. Elle ou il doit montrer que l'endettement public amène l'État à se désengager dans ce secteur. L'élève doit caractériser l'aspect économique de la période par la présence davantage marquée d'entreprises québécoises sur le marché international.

L'élève doit établir un lien entre la crise économique du début des années 80 et la modification du rôle de l'État dans le domaine social. Elle ou il doit donner la principale répercussion de cette modification : la remise en question de l'État-providence. L'élève doit savoir que le Canada a intégré, en 1982, la Charte des droits et libertés de la personne à la constitution. Elle ou il doit connaître la principale répercussion : la mise en place d'une société de droit. L'élève doit caractériser l'immigration de la période par l'augmentation marquée du nombre d'immigrantes et d'immigrants et par le changement observé quant au principal continent d'origine de ces personnes. Elle ou il doit connaître les principaux éléments de la politique québécoise d'intégration des immigrants. Il lui faut établir un lien entre le contexte économique et la perte d'influence du syndicalisme. Elle ou il doit caractériser la situation des femmes, notamment au regard de la consolidation des structures politiques et sociales ayant pour but d'améliorer leurs conditions et de résoudre les problèmes sociaux qui les touchent particulièrement : les conditions de vie des familles monoparentales, la violence, l'appauvrissement et l'inéquité salariale. L'élève doit également connaître la participation plus marquée des femmes à la vie publique et économique. L'élève doit savoir qu'il y a reconnaissance internationale de créations culturelles québécoises et établir un lien avec la participation de cette culture au marché mondial.

L'élève doit établir le cheminement du débat constitutionnel depuis 1981, notamment le rapatriement de la constitution, les tentatives infructueuses de réintégration du Québec au sein de la fédération et la tenue d'un référendum en 1995. Il n'est pas nécessaire que l'élève connaisse les dispositions particulières des accords relatifs à la réintégration du Québec au sein de la fédération. L'élève doit replacer l'adoption du projet de loi 178 dans le contexte du débat linguistique et connaître les revendications des autochtones sur les plans politique et territorial. Il n'est pas nécessaire de connaître l'ensemble des revendications autochtones.

Au terme de l'étude de la période de 1981 à nos jours, l'élève doit pouvoir dégager, par rapport aux périodes précédentes, les éléments de continuité et les éléments de changement, sous chacun des aspects de société étudiés.

